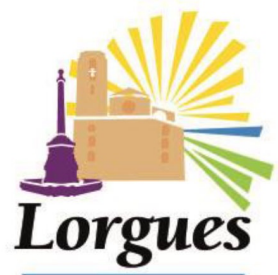


PLAN LOCAL D'URBANISME

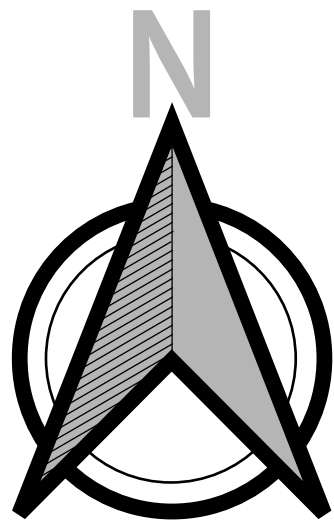
4. PLAN LOCAL D'URBANISME
4B. PLAN DE ZONAGE
Planche centre ville

Approbation du PLU : le 12 juillet 2017
Modification n°1 approuvée le 3 juin 2022
Révision Allégée n°1 approuvée le 10 mars 2023
Modification n°2 approuvée le



COMMUNE DE LORGUES

- Légende
- Limite de zone du PLU
 - Espace boisé classé (R123-11 a)
 - Emplacement Réservé
 - Servitudes d'attente de projet (SAP)
 - Servitudes de mixité sociale (MS)
 - Nécessaire bâti d'intérêt patrimonial (L151-19)
 - Nécessaire d'orientation particulière d'aménagement (ONAP)
 - Elément de paysage (L123-1-5 2° et R123-11b)
 - Aménagement paysager à créer
 - Marge de recul
 - Bâtiment pouvant changer de destination en zone A
 - Eléments de paysage et de patrimoine protégés
 - Protection du patrimoine bâti
- Zones d'Expansion de Crues identifiées sur le bassin versant de l'Argens
- Zone d'Expansion de Crues identifiées sur le bassin versant de l'Argens (à réviser)
 - Zone d'Expansion de Crues identifiées sur le bassin versant de l'Argens (à préserver)
- Plan de prévention des risques naturels d'inondation (l'Argens et la Furance) - 2013
- Synthèse PPRi et Atlas (voir détails en annexes)



0 100 200 m

Echelle : 1/3000 ème